AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 3 - 2 - 77375831

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone 92-42-68 XXXXXXXXXXXX Nouveau n° de poste : 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 68 du 28 JANVIER 1977.-

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION.-

Les produits peuvent être utilisés sur les Arbres fruitiers pendant le repos de la végétation (traitement d'hiver) permettent de détruire une quantité importante des formes hivernantes de nombreux Insectes et Acariens.

Certains ont une action décapante et assurent la destruction des Mousses et des Lichens.

Ces produits sont les suivants :

- Les Huiles d'anthracène qui permettent la destruction des Mousses, des Lichens, des oeufs de Pucerons et de Cheimatobie. Selon leur teneur en huile, elles s'utilisent à la dose de 6 à 7,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- Les Huiles blanches de pétrole qui sont actives contre les Cochenilles et s'utilisent, selon leur teneur en huile, à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Sur les Arbres à fruits à noyau, les doses d'emploi des Huiles d'anthracène et des Huiles blanches de pétrole indiquées ci-dessus, doivent être réduites de moitié.

- Les mélanges d'Huile d'anthracène et d'huiles blanches de pétrole qui ont les propriétés de chacune de ces huiles.

A signaler également, un produit à base d'Huile d'anthracène, d'Huile blanche de pétrole et de fluénétil, particulièrement efficace sur les oeufs d'hiver d'Acariens.

- Les Colorants nitrés (D.N.O.C. ET dinoterbe) qui permettent de détruire les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens.

Ils s'utilisent à la dose de 600 g de matière active par hectolitre d'eau.

- Les Huiles jaunes (Huile d'anthracène ou Huile blanche de pétrole, plus un Colorant nitré : D.N.O.C. ou dinoterbe) : qui sont très efficaces contre les Cochenilles, les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens les Chenilles d'Hyponomeute et les Psylles.

Ces Huiles jaunes s'utilisent à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- Les Oléoparathions et les Oléomalathions à utiliser respectivement aux doses de 1,5 et 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Ces produits ont sensiblement la même efficacité sur les Insectes et les Acariens que les Huiles jaunes.

Directeur-Gérant : P. JOURNET

Un traitement, pendant le repos de la végétation

- <u>est nécessaire</u> : dans les vergers dont la remise en état est envisagée ainsi que dans ceux où <u>des attaques très importantes</u> de divers ravageurs tels que : Acariens, Chenilles défoliatrices, Cochenilles, Pucerons, Psylles ont été observés en 1976.

- <u>est obligatoire</u> : sur tous les Arbres fruitiers, dans le département de l'Allier, dans la zone contaminée par le Pou de San José (zone délimitée par arrêté ministériel). Contre cette Cochenille, utiliser une Huile jaune ou un Oléoparathion (étendre le traitement aux Cassissiers et aux Groseilliers).

Ce traitement doit être réalisé par beau temps, le plus près possible du départ de la végétation (les Oléoparathions et les Oléomalathions peuvent être utilisés jusqu'au stade du débourrement sans risque de phytotoxicité).

Employer de préférence, des pulvérisateurs à forte pression, à grand débit et à jet réglable.

Avant de traiter, lors de la taille, enlever soigneusement et brûler : les branches mortes, dépérissantes ou chancreuses, les brindilles oïdiées, les polypores, le gui, les fruits momifiés, les nids d'insectes.

Les grosses plaies de taille seront badigeonnées avec de l'Huile d'Anthracène, ou une solution de Sulfate de fer ou de Sulfate de cuivre, et recouvertes de mastic à greffer.

Les Chancres qui ne peuvent être supprimés par la taille doivent être excisés et désinfectés avec une spécialité à base d'Oxyquinoléate de Cuivre ou d'Oxydes métalliques (mélange d'oxydes de cuivre, de fer, de mercure et de zinc).

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL.-

Pour limiter les attaques de pourriture blanche (Sclerotium cepivorum) traiter les caïeux, avant plantation, avec l'un des produits suivants :

- Bénomyl : 15 g de matière active pour 10 kg de semences
- Carbendazim : 15 g de matière active pour 10 kg de semences
- Glycophène (promidione) : 15 g de matière active pour 10 kg de semences
- Méthylthiophanate : 49 g de matière active pour 10 kg de semences

POMMES DE TERRE

PRECAUTIONS A PRENDRE AVEC LES TUBERCULES D'IMPORTATION AMERICAINE.-

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre, dû principalement à la baisse de rendement entraînée par la sécheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la Maladie des Tubercules en Fuseau (Spindle Tuber Virus) et le Flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

./...

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : ils doivent par conséquent être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ;

- en aucun cas ces tubercules ne doivent être plantés ;

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12° * (titre chlorométrique).

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12°.

Clermont-Ferrand, le 28 Janvier 1977.

LE Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

A. LECLERC.

NB.- Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes non réabonnées pour 1977. (consulter le bulletin n° 67 du 28 Décembre 1976, qui précise les conditions d'abonnement).

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.